

UNE OPÉRATION SINGULIÈRE EN PACA

L'EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE
ET DE LA VALORISATION DES BIODÉCHETS DES
RESTAURATEURS DE LA PLAGE DE PAMPELONNE

Petit-déjeuner de presse du mardi 4 juillet 2017 - 10h

Au restaurant « La Plage des Jumeaux » - Ramatuelle



EN PRÉSENCE DE :

- Vincent Morisse, Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
- Jean-Guy Di Giorgio, Président du SITTOMAT
- Jean Plénat, Vice-Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, Délégué aux Déchets ménagers et assimilés et Vice-Président du SITTOMAT
- Richard Tydgat, 4^e Adjoint au Maire de Ramatuelle, Délégué aux travaux, l'assainissement, le littoral et les déchets
- Jean-Claude Moreu, Président de l'Association des Exploitants de la Plage de Pampelonne et Gérant du restaurant « La Plage des Jumeaux »

SOMMAIRE

P. 3 **COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE**

P. 4 **1 - LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST)**

- › Son territoire
- › Un objectif décomposé en 4 volontés
- › Des compétences à large spectre
- › Une activité saisonnière impactante

P. 6 **2 - FOCUS SUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)**

- › Un Pôle dédié

P. 8 **3 - EXPÉRIMENTATION : VALORISATION DES BIODÉCHETS DES RESTAURATEURS DE LA PLAGE DE PAMPELONNE**

- › Qui sont les acteurs engagés dans l'opération ?
- › Quand et où se déroule la phase d'expérimentation ?
- › Pourquoi organiser cette opération pilote ?
- › Comment va se dérouler l'expérimentation ?
- › Une combinaison d'acteurs sur le terrain
- › Et après ?
- › Chiffres à retenir

P. 13 **4 - PHOTOS ET PARTENAIRES**

P. 16 CONTACTS ET VISUELS À DISPOSITION

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

La CCGST et le SITTOMAT* expérimentent la collecte et la valorisation des biodéchets (restes de repas et déchets de cuisine) des établissements de la plage de Pampelonne du 17/06 au 17/09/2017. Cette opération, singulière en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a pour objectif de proposer aux gros producteurs de déchets, tels que les restaurateurs, une solution qui soit à la fois technique, pratique et économique.

DES ACTEURS ENGAGÉS

En partenariat avec l'Association des Exploitants de la Plage de Pampelonne, la Ville de Ramatuelle, les prestataires techniques Pizzorno Environnement et Plastic Omnium, le Pôle Déchets Ménagers et Assimilés de la CCGST, avec le concours du SITTOMAT, développe et coordonne l'expérimentation. Il accompagne au plus près les restaurateurs pour adapter le dispositif de collecte des déchets biodégradables à leur organisation.

UN CIRCUIT MAÎTRISÉ DE BOUT EN BOUT

De la distribution à la pose des bacs, en passant par la sensibilisation des personnels, la collecte et le transport des biodéchets, jusqu'à la maturation en plateforme de compostage au Broc (06) et l'utilisation du compost produit, toutes les étapes ont été étudiées pour obtenir des résultats optimums. À termes, la CCGST a pour but d'étendre le dispositif à l'ensemble des 12 communes du territoire si les résultats sont concluants. Cette expérimentation est un véritable exemple d'économie circulaire impliquant et responsabilisant tous les acteurs.

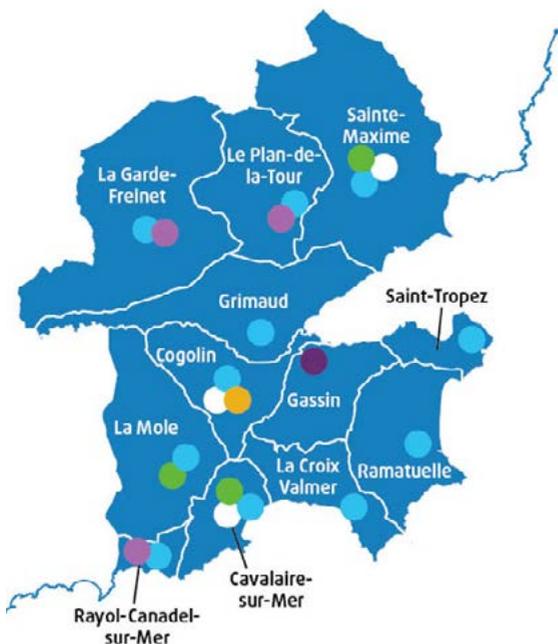
CHIFFRES CLÉS DE L'OPÉRATION PILOTE

- ☒ **3 mois** d'expérimentation du 17/06 au 17/09
- ☒ **30 établissements de plage** participants
- ☒ **70 bacs** distribués – **capacité 240 litres/bac**
- ☒ **1 collecte/jour** de 20h à 23h 7j/7
- ☒ **Près de 800 000 couverts** à traiter pendant l'opération
- ☒ **Plus de 100 tonnes** de déchets à collecter (estimation entre 1 et 1,4 tonne/jour)
- ☒ **55 tonnes** de compost utilisable en agriculture produit grâce aux biodéchets collectés (estimation)

* SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise)

LE TERRITOIRE

Basée à Cogolin et créée le 1^{er} janvier 2013, la CCGST se compose des communes suivantes : Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol Canadel sur Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte Maxime.



LÉGENDE

- Siège administratif
- Déchèteries et quai de transfert (à la Mole)
- Plateformes de déchets verts et Ecopôle (à la Mole)
- Pôles techniques : forêt, littoral
- Maison du tourisme
- Offices de tourisme

CHIFFRES CLÉS

- ☒ Un territoire de **430 km²**
- ☒ **12 communes**
- ☒ **58 242 habitants** (2016)
- ☒ **2 millions de touristes** à l'année
- ☒ **560 restaurants**
- ☒ **40 plages**

UN OBJECTIF DÉCOMPOSÉ EN 4 VOLONTÉS

L'objectif de la CCGST est de regrouper ces 12 communes autour d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ». Les grandes missions de la Communauté se découpent en 4 axes forts :

- ☒ Offrir une meilleure cohérence territoriale,
- ☒ Donner une plus grande pertinence aux choix d'aménagement,
- ☒ Mutualiser les moyens : humains, matériels et financiers,
- ☒ Parler d'une seule voix face aux partenaires : État, Région, Département, Europe, etc.



DES COMPÉTENCES À LARGE SPECTRE

Pour développer son projet commun, la CCGST est dotée de compétences :

- ✘ Aménagement de l'espace,
- ✘ Développement économique,
- ✘ Protection et mise en valeur de l'environnement,
- ✘ Assainissement non collectif à compter du 1^{er} juillet 2015,
- ✘ Politique des transports et des déplacements,
- ✘ Actions en faveur de la formation et de l'emploi.

UNE ACTIVITÉ SAISONNIÈRE IMPACTANTE

Avec ses 103 km de littoral et ses 40 plages, la CCGST attire des centaines de milliers de touristes chaque été. Selon l'Observatoire du Tourisme, en 2016 la population totale en saison s'élevait à 310 291 personnes. Avec les touristes de passage, le mois d'août accueille plus de 187 000 personnes par jour.

INFO +

Chaque année, l'afflux touristique saisonnier produit une quantité de déchets équivalente à la production de 80 000 habitants supplémentaires sédentaires – soit plus du double de la production des 58 242 résidents annuels.

UN PÔLE DÉDIÉ

Dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la CCGST a pour mission la « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ». La Communauté prend ainsi en charge les actions suivantes :

- ✘ La collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants,
- ✘ Le tri, le transport et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts,
- ✘ La gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries,
- ✘ Le broyage, le transport et le traitement des déchets verts collectés sur le territoire, accompagné de la vente de compost et de la redistribution ou vente d'objets recyclés,
- ✘ Le traitement des déchets ultimes*,
- ✘ L'étude et la réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

CHIFFRES CLÉS

- ✘ **36 298 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées en 2016. Par rapport à 2012, ce sont **3 924 tonnes en moins** qui ont été produites
- ✘ **28 400 bacs** de pré-collecte et **220 colonnes** d'appart volontaire sur le territoire
- ✘ En 2016, 67 % des déchets produits valorisés
 - **45 %** en valorisation matière
 - **22 %** en valorisation énergétique

* N.B. : le 01/01/2016, la CCGST a rejoint le SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise) pour le traitement des ordures ménagères et des collectes.

La CCGST affiche une véritable volonté politique en faveur de la prévention et la réduction de la production des déchets et de la protection de l'environnement.

Depuis sa création, en seulement 4 ans, de nombreuses démarches et actions ont été développées sur le territoire afin de collecter et de recycler un maximum de déchets.

VALORISER LES DÉCHETS BIODÉGRADABLES

En 2014, une étude de caractérisation (contrôle) des déchets produits sur le territoire a été menée par la CCGST avec 2 campagnes : une été et une hiver.

Ainsi, il a été constaté que les déchets compostables représentent un gisement important de 23 % de notre production (environ 140 kg/an/habitant). La CCGST développe depuis de véritables actions de prévention auprès de ses administrés :

- ✗ Encourager le compostage individuel ;
- ✗ Promouvoir et faciliter le dépôt des déchets verts en déchèterie ou plateformes dédiées - la CCGST gère en régie l'Ecopôle, équipement de traitement et de valorisation de déchets verts et biomasse ;
- ✗ Expérimenter la collecte et la valorisation des biodéchets des restaurateurs sur Pampelonne.

INFO 

QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?



« Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. » D'après l'article R.541-8 du code de l'environnement.

La CCGST et le SITTOMAT expérimentent la collecte et la valorisation des biodéchets des établissements de la plage de Pampelonne. Cette opération singulière s'inscrit dans le programme national de Prévention des Déchets (2014-2020).

QUI SONT LES ACTEURS ENGAGÉS DANS L'OPÉRATION ?

À la demande de la CCGST, porteuse du projet, l'opération est coorganisée avec le SITTOMAT et compte la participation de l'Association des Exploitants de la Plage de Pampelonne (AEPP), de la Ville de Ramatuelle, des prestataires de la CCGST : Pizzorno Environnement (collecte, transport et traitement) et Plastic Omnium (conteneurs).

QUAND ET OÙ SE DÉROULE LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION ?

Initiée en avril 2017, l'opération pilote s'étale sur 3 mois - du 17/06 au 17/09/2017 - avec pour cadre la plage de Pampelonne.

POURQUOI ORGANISER CETTE OPÉRATION PILOTE ?



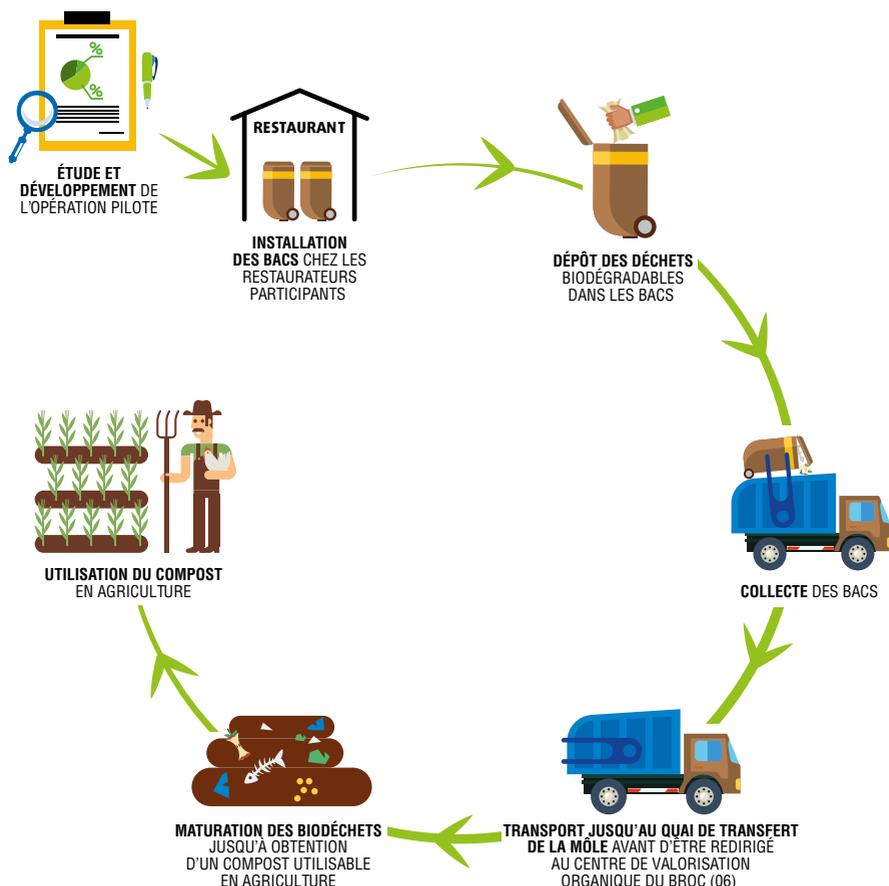
Dans le cadre de leurs prérogatives en matière de déchets, la CCGST et le SITTOMAT souhaitent soutenir la réduction et la prévention de la production des déchets et développer la valorisation matière. Grâce à des initiatives telles que celle-ci, les deux collectivités travaillent sur la mise en place des dispositifs les plus efficaces

possible. L'objectif est de proposer aux gros producteurs de déchets une solution qui soit à la fois technique, pratique et économique.

N.B. : La valorisation des biodéchets produits en grande quantité s'inscrit dans la loi Grenelle II – Article L541-21-1 – relative à la lutte contre les gaspillages et à la promotion de l'économie circulaire. Les seuils définis à l'Article R. 543-225 du code de l'environnement sont fixés par l'Arrêté du 12 juillet 2011.

COMMENT VA SE DÉROULER L'EXPÉRIMENTATION ?

LE CIRCUIT : DE LA COLLECTE À LA VALORISATION



INFO +

UN COMPOST NORMÉ ISSU DES BIODÉCHETS

Les biodéchets réceptionnés sont traités sur une ligne de tri dédiée permettant la séparation des matériaux valorisables (carton, métal, plastique...) de la partie organique. Après un procédé de fermentation, de maturation aérobie et d'affinage, les biodéchets sont valorisés en un compost normé NFU 44-051 utilisable en agriculture.

Sur 100 % de déchets biodégradables collectés, il en résulte 55 % de compost normé, 40 % s'évaporent et 5 % sont refusés (plastiques et autres déchets non-compostables).

UNE COMBINAISON D'ACTEURS SUR LE TERRAIN



LA CCGST, INITIATRICE ET COORDINATRICE DE L'OPÉRATION

C'est le Pôle Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qui coordonne l'opération et accompagne au plus près les restaurateurs pour adapter le dispositif à leur organisation.



L'ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DE LA PLAGE DE PAMPELONNE ET LES RESTAURATEURS IMPLIQUÉS

Porte-parole des acteurs de cette opération, l'Association est le relais principal de l'opération auprès des 27 restaurateurs participants. Ces derniers traitent en moyenne 10 000 couverts/jour en juillet et août et 7 000 couverts/jour en juin et septembre. Cela représente une estimation de + de 800 000 couverts sur la phase d'expérimentation.



L'adhésion à la phase d'expérimentation a remporté l'unanimité auprès des restaurateurs qui trient déjà le carton et le verre. D'autant que depuis le 01/01/2016, en tant que gros producteurs de déchets biodégradables, ils sont tenus d'assurer le tri à la source en vue de leur valorisation organique.

INFO **+**

Gros producteur = + de 10 tonnes de biodéchets/an = 275 repas/jour

PIZZORNO
ENVIRONNEMENT

PIZZORNO, PRESTATAIRE TECHNIQUE DE COLLECTE, TRANSPORT ET ENTRETIEN

Le Groupe Pizzorno Environnement est l'un des prestataires techniques de la CCGST qui prend en charge :

- ✗ La fourniture du kit communication avec affiche et consignes de tri,
- ✗ La collecte 7j/7 de 20h à 23h avec de distribution de sacs,

- ✘ Le nettoyage hebdomadaire des bacs : tous les mercredis soir,
- ✘ Le transport jusqu'au quai de transit à la Môle puis le transport jusqu'à la plateforme du Broc (06) pour le traitement par compostage,
- ✘ La traçabilité – pesage quotidien des véhicules à la Môle.

En plus de ces prestations, 4 Ambassadrices du Tri du Pôle DMA de la CCGST sont missionnées pour accompagner, informer et sensibiliser le personnel de restauration.



PLASTIC OMNIUM, FOURNISSEUR DES BACS

La société Plastic Omnium est chargée de fournir les conteneurs (de couleur marron) destinés à recevoir les biodéchets.

SELECTBIO, PRESTATAIRE EN CHARGE DE LA VALORISATION ORGANIQUE

La société SELECTBIO, qui réceptionne les biodéchets de l'expérimentation, gère le Centre de Valorisation Organique du Broc (06). Ce centre valorise 70 000 tonnes de déchets par an au travers de 3 plateformes de valorisation : matière, énergétique et organique.

ET APRÈS ?

L'expérimentation permettra à la CCGST de s'attacher à l'analyse des résultats qui détermineront les conditions d'extension du dispositif auprès de l'ensemble des professionnels de la restauration du territoire de la communauté.

CHIFFRES À RETENIR

CHIFFRES **CLÉS** DE L'OPÉRATION PILOTE

- ✘ **3 mois** d'expérimentation du 17/06 au 17/09
- ✘ **30 établissements de plage** participants
- ✘ **70 bacs** distribués – **capacité 240 litres/bac**
- ✘ **1 collecte/jour** de 20h à 23h 7j/7
- ✘ **Près de 800 000 couverts** à traiter pendant l'opération
- ✘ **Plus de 100 tonnes** de déchets à collecter (estimation entre 1 et 1,4 tonne/jour)
- ✘ **55 tonnes** de compost utilisable en agriculture produit grâce aux biodéchets collectés (estimation)

LES OUTILS DE COMMUNICATION DÉDIÉS



les biodéchets

TRIEZ-LES !

Consignes de tri



▶ Restes de repas



▶ Restes de préparation de repas



▶ Viandes, oeufs, poissons



▶ Plats préparés



▶ Produits laitiers



▶ Fruits et légumes

JE TRAVAILLE ICI JE TRIE LES BIODÉCHETS

12 communes s'engagent pour un territoire durable
 Pôle Déchets ☎ 04 94 96 06 68
 contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
 www.cc-golfedesainttropez.fr

Commissariat de communes
Golfe de Saint-Tropez



Bac exclusivement réservé aux déchets alimentaires

les biodéchets

Consignes de tri



▶ Restes de repas



▶ Restes de préparation de repas



▶ Viandes, oeufs, poissons



▶ Plats préparés



▶ Produits laitiers



▶ Fruits et légumes

12 communes s'engagent pour un territoire durable
 Pôle Déchets ☎ 04 94 96 06 68
 contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
 www.cc-golfedesainttropez.fr

Commissariat de communes
Golfe de Saint-Tropez

Affiche pour les cuisines

Sticker apposé sur chaque bac

LE + DES CONSIGNES

Tous les coquillages, serviettes en papier et sopalin sont également compostables.

PHOTOS DE LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION

- ✔ *Bac de tri installé auprès des établissements participants*



- ✔ *Dans les cuisines du restaurant « La Plage des Jumeaux » avec Jean-Yves Allaire*



- ✔ *Point sur le dispositif avec William Piron au restaurant « Les Palmiers »*



- ✔ *Vérification du dispositif avec Laurent Bertolotto du restaurant « Club 55 »*

ORGANISATEURS



PARTENAIRES





Visuels et photos d'illustration : <https://goo.gl/DWajhf>

Contact Presse :

Christelle Guilhaumon
06 03 29 41 80 - christelle.guilhaumon@declik.com

Contact Pôle Déchets de la CCGST :

Nadine Spada, Directrice adjointe, Responsable Communication
06 22 54 90 07 - nspada@cc-golfedesainttropez.fr